

Date de convocation : 29 janvier 2024 Conseillers en exercice : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 23

Présents : Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean Didou à Gérard Péron, Magalie Kersauzon à Claudie Péron, Yves Jézéquel à Yvon Ropars.

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Marie-France Ropars

Délibération n° D.04.2024

Finances – Acquisition de l'ensemble immobilier des salles paroissiales et du cinéma Le Dauphin

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que le Diocèse a sollicité la mairie de Plouescat dans le cadre d'un projet de cession du bâtiment « Cinéma Le Dauphin ».

2/ Que la première proposition du Diocèse s'élevait à 165 000€. La mairie a fait une contre-proposition à hauteur de 120 000€. Celle-ci a été déclinée par le Diocèse qui a fait une proposition à 140 000€, hors frais d'actes notariés, à charge de l'acquéreur.

3/ Que cette proposition a été débattue en commission conjointe « travaux – urbanisme – cadre de vie » et « sécurité - réseaux » le mardi 23 janvier 2024. Cette dernière a rendu un avis favorable à cette acquisition et à son montant.

Le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du Diocèse,

Vu l'avis favorable de la commission conjointe « travaux – urbanisme – cadre de vie » et « sécurité - réseaux » du mardi 23 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide de se porter acquéreur du bâtiment « Cinéma le Dauphin »,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute négociation dans le cadre de l'acquisition du bien,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afin de procéder à l'acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Marie-France Ropars



Le Maire
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le... 09.07.2024